

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...

Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**,
gagnez du temps en remplissant **la pré-demande en ligne**.



Rendez-vous sur ants.gouv.fr 

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) – PASSEPORT – CARTE GRISE

CARTE D'IDENTITÉ – PASSEPORT

Depuis le 22 mars 2017, dans le département du Jura, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après :

- Mairie d'ARBOIS : 03.84.66.55.55
- Mairie d'ARINTHOD : 03.84.48.00.67
- Mairie de BLETTERANS : 03.84.85.01.72
- Mairie de CHAMPAGNOLE : 03.84.53.01.02
- Mairie de CHAUSSIN : 03.84.81.80.12
- Mairie de CLAIRVAUX LES LACS : 03.84.25.82.42
- Mairie de DOLE : 03.84.79.79.83
- Mairie de LAVANS LES SAINT CLAUDE : 03 84 42 78 40
- **Mairie de LONS LE SAUNIER : 03.84.47.88.08**
- Mairie de MOIRANS EN MONTAGNE : 03.84.42.01.58
- Mairie de MOREZ : 03.84.33.62.49
- Mairie d'ORCHAMPS : 03.84.71.30.35
- Mairie d'ORGELET : 03.84.35.54.54
- Mairie de SAINT-AMOUR : 03.84.44.02.00
- Mairie de SAINT-CLAUDE : 03.84.41.42.56

Des renseignements détaillés pour les habitants du jura sont disponibles ici :

<http://www.jura.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite#!/particuliers/page/N358>

Pour remplir la demande:

Soit : pré-demande sur internet – Agence Nationale des Titres Sécurisés: site: ants.gouv.fr: cliquer sur « réaliser une pré-demande de carte d'identité ou de passeport » et suivre les indications (attention à bien noter le numéro de votre pré-demande qui vous sera demandé ensuite en Mairie).

Soit : retirer un dossier de demande dans l'une des mairies citées ci-dessus

Il vous sera demandé :

- votre pièce d'identité (périmée ou non)
- une copie d'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile

En cas de vol ou de perte de la Carte Nationale d'Identité

Si carte perdue ou volée :

- déclaration de perte ou vol (en gendarmerie ou en mairie)
- timbre fiscal de 25 €

Plus pour la demande de CNI d'un mineur

– Si les parents sont séparés : décision de justice

(où seront mentionnés l'autorité parentale, le lieu de résidence de l'enfant, etc...); autorisation des deux parents avec copies de leurs Cartes Nationale d'Identité.

CARTE GRISE

Les démarches de certificat d'immatriculation se font uniquement en ligne. Vous pouvez les effectuer :

Sur le site de l'ANTS qui a entièrement été revu afin de faciliter les démarches :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avec l'aide d'un professionnel habilité : [garagistes dans le Jura](#)

Soyez vigilants ! De nombreux sites frauduleux circulent sur internet : consultez cette [notice explicative](#) pour éviter les arnaques.

En cas de perte de carte grise, retrouvez dans ce [guide pratique](#) comment faire votre demande de duplicata.